

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2021 à 18 HEURES 30

Convocation du 25/11/2021

Etaient présents : Mmes PAGANIN - TRENTIN – DUVAL - CHARLEVOL - MM. ROUSSEL – ROSSI - HEINTZ – DEGORCE - CHARBIT - Mmes LE VAN - GUIAUD – BOUKOBZA - DELIZY

MM. MERO - VINCENT – Mmes GARENTE - LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absents représentés : Mme MAROT par Mme DUVAL – M. DOS SANTOS par M. ROUSSEL

Absent : M. FINOCCHIARO - M. EININGER

Secrétaire de séance : M. ROSSI

-----***-----

Comme habituellement, Madame le Maire a fait le choix de rappeler les différentes actions menées depuis le dernier conseil municipal qui s'est déroulé au début du mois de septembre.

CCAS : Goûter des anciens, voyage en Italie, concert de Daniel Guichard avec le Département, inscription pour les ballotins de Noël,

Solidarité : Octobre ROSE avec l'association femmes en Pays de Grasse. Course colorée d'Adrien en soutien à l'association Adrien.

Conseil municipal des Jeunes : M. ROSSI informe que les 19 candidats sont tous retenus. 15 sièges étaient à pouvoir et 19 jeunes ont fait acte de candidature. Il n'était pas imaginable d'organiser une élection pour évincer seulement 4 jeunes ayant la volonté de s'investir pour la commune. Le premier conseil sera organisé en janvier avec, à l'ordre du jour, l'installation des membres et le lancement de plusieurs sujets.

Cérémonie de l'arbre des naissances : un arbre a été planté place de l'église pour les enfants nés en 2021. L'occasion de rapprocher les familles entre elles et de créer du lien social entre les nouveaux parents.

Environnement : La 2^{ème} édition « Journée village propre » a rencontré un franc succès avec 2,2 tonnes de déchets récoltés.

Les cendriers urbains et les jardinières prévus dans le budget 2021 ont été posés.

L'opération « Zéro déchet » organisée avec le SMED est lancée, il y a 15 familles Auribelloises qui y participent.

Travaux : les travaux de sécurité se poursuivent, avec la pose de barrières le long du trottoir en haut de l'école, pour empêcher le stationnement dangereux et sécuriser les piétons. L'ancienne municipalité voulait le faire depuis longtemps, mais n'en a jamais eu le courage. La municipalité actuelle l'a fait.

Parking Adrien Rey, les travaux ont commencé pour créer une cinquantaine de places de stationnement et au-dessus des jeux de boules.

Les deux ronds-points ont été rénovés, les entrées de la commune sont plus soignées.

Actions diverses : deux nouveaux panneaux plans ont été installés au niveau du parking Léon Mallet et au Bayle. Le quatrième numéro du magazine « Auribeau & Vous » a été distribué dans les boîtes aux lettres et il est en ligne sur le site de la commune.

L'association Aura Bella Cultura a organisé avec la commune le vide grenier du mois de novembre qui a rencontré un beau succès.

Mme le Maire informe être allée à Paris au 103^{ème} Congrès des Maires afin de renforcer les liens avec les élus voisins, de rencontrer de nouvelles entreprises et associations dans tous les domaines, mais aussi de soutenir David LISNARD élu Président de l'AMF (Association des Maires de France).

Pour les fêtes de fin d'année, le programme s'annonce chargé et festif : marché de Noël le 5 décembre au village, spectacle de Noël pour les familles le 11 décembre et concert Vocalissimo le 12 décembre à l'église.

Mme le Maire rappelle que la politique municipale se base sur trois piliers :

- La disponibilité et l'action au quotidien auprès des Auribelloises pour améliorer la qualité de vie
- L'organisation d'événements et de nouveaux rendez-vous tout au long de l'année afin de redonner vie à notre village
- Le travail de fond avec de nouveaux projets visant à embellir la commune, à mieux l'aménager ainsi qu'à sécuriser nos routes et nos quartiers.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame le Maire donne lecture des délibérations et des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 03/09/2021. Le conseil approuve le compte rendu.

ORDRE DU JOUR

1 - CREATION DES REFERENTS DE QUARTIER DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :

M. Florent ROSSI expose le principe de fonctionnement des référents de quartier et la volonté de développer une relation plus proche et plus directe avec les habitants des divers quartiers de la commune. Ainsi, dans le cadre de la démocratie participative, la création de référents de quartier semble être un excellent moyen de faire remonter les attentes et les préoccupations des habitants dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie.

Basé sur le volontariat et dans le respect des règles de laïcité, d'impartialité et de neutralité, les référents seront à l'écoute des autres administrés et assureront le relais avec la municipalité. Ils apporteront leur contribution sur les projets d'aménagement et de qualité de vie concernant leur quartier et assisteront les élus lors des réunions de secteur « café/rencontre ».

Il est proposé de créer 11 quartiers : Le Vieux Village - Les Vayoux - Le Gabre - Le Bayle – Pierrenchon - Moulin Vieux (De l'entrée d'Auribeau jusqu'aux Condamines) – Clavary – Carel - Le Couloubrier – Valcluse - Route de Saint-Jacques. Cela peut paraître un nombre élevé de quartiers mais chacun de ces secteurs rencontre des problématiques vraiment différentes.

Il est proposé de choisir des binômes par quartier. Il appartiendra au Maire de nommer ces référents pour la durée du mandat. Bien évidemment, il sera possible de procéder à des remplacements en cas de besoin. Une charte fixera les règles de fonctionnement et sera signée par le Maire et les référents.

VOTE : unanimité ;

M. ROUSSEL informe qu'il est en train de monter avec la Gendarmerie une convention de participation citoyenne, sur le mode de fonctionnement des voisins vigilants. Celle-ci sera présentée prochainement au conseil.

2 – PROPOSITION DE CONTRAT DE LOCATION DU COPIEUR MAIRIE :

Madame le Maire informe que le photocopieur Mairie est un matériel RICOH acheté il y a plus de 10 ans, et qu'il est obsolète et difficilement réparable. Il est devenu impératif de le changer. Nous avons comparé plusieurs offres de location/maintenance, qui selon la commission des achats est la meilleure solution pour ce type de matériel informatique évolutif. Deux propositions ont été reçues pour du matériel de copieur multifonction neuf comparable : RICOH et KONICA MINOLTA. Après analyse, l'offre de Bureautique 3000 pour un copieur multifonction RICOH IMC 3000A (scanner, fax, copieur, imprimante) est comparativement la meilleure : coût, rapidité, délai de maintenance, qualité du scanner. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 63 mois, avec des échéances trimestrielles de 249€ H.T pour la location, et une maintenance avec encres à 0.006 € H.T par copie noir et blanc et 0.04€ H.T par copie couleur

VOTE : unanimité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SIGNALÉTIQUE :

Madame le Maire présente un projet de renouvellement de la convention d'occupation du Domaine Public pour l'implantation d'une micro-signalisation avec la Société SICOM qui a installé des lattes de signalisation pour les commerçants et qui en assure la maintenance et l'entretien. Le droit de voirie serait en fait la contrepartie des lattes de signalisation publiques pour notre Commune, équivalent à 50% du nombre des lattes privées. Cette société a donné entière satisfaction lors de la précédente convention, de par son sérieux et la qualité de la signalétique. Il est proposé une nouvelle convention pour 6 ans. L'évaluation de l'occupation du domaine public correspond 1.320 € HT par an soit 50 % de la valeur commerciale des lattes posées. L'implantation des lattes sur le Domaine Public se fera toujours sur autorisation de la Commune.

VOTE : unanimité.

4 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION :

Madame le Maire rappelle que notre Commune est équipée de 15 caméras de vidéoprotection installées en 2014. Il n'y a jamais eu de contrat de maintenance. La Société SATELEC de Mouans-Sartoux qui a installé le matériel et qui en assure les réparations propose un contrat pour nos équipements, qui prévoit un entretien préventif par an des caméras et du poste d'exploitation, et un entretien curatif avec des délais d'intervention de 24 heures pour une panne majeure et des factures selon un bordereau de prix défini, ainsi qu'une assistance téléphonique. Cette prestation annuelle est proposée pour un montant de 1 600 € H.T. pour 1 an reconductible 3 fois.

VOTE : unanimité

5 – PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CDG06 POUR LA RELIURE DES ACTES :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes propose aux communes membres qui le souhaitent, de constituer un groupement de commandes afin de répondre aux besoins des collectivités relatifs aux marchés de prestations de fournitures et de services dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la fourniture de papier permanent ;
- la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;

Une convention constitutive du groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de fournitures et de services. A ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes. Une fois le titulaire du marché choisi, selon le prix des prestations, la commune restera libre de le choisir ou pas.

VOTE : unanimité.

6 – RENOUELEMENT DU MANDAT DU CDG06 POUR LA CONSULTATION DES ASSURANCES GROUPE STATUTAIRE :

Mme le Maire rappelle que le statut de la fonction publique ne permet pas d'adhérer au régime général de la sécurité sociale au titre des indemnités journalières maladie, maternité, accident du travail, invalidité... Soit la commune devient son propre assureur, soit elle souscrit à un contrat d'assurance spécifique. La commune

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

a opté pour l'assurance depuis de nombreuses années, afin de réduire le risque financier. Actuellement nous adhérons au contrat groupe du CDG 06 depuis 3 ans et le taux est très attractif.

Il est proposé au conseil de donner mandat au CDG 06 pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour notre compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le contrat sera pour 3 ans à compter du 01 janvier 2023.

VOTE : unanimité.

7 – PROPOSITION D'AVENANT POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE SURELEVATION DE L'ECOLE MATERNELLE :

Madame le Maire informe que suite à plusieurs réunions sur le site de la surélévation de l'école du Bayle et en réunion le 13/09/2021 avec le groupement EPURE , PI CONSEIL et les conseils de la Commune, il avait été décidé d'accorder une mission complémentaire à PI CONSEIL concernant l'arrêté des comptes des marchés de travaux à l'issue de la tranche ferme suite à la non réalisation des prestations de la tranche optionnelle ainsi qu'une mise au point sur les prestations des entreprises prévues dans les différentes tranches. Ce montant est évalué à 3 250 € H.T. Ainsi les entreprises ayant levé leurs réserves pourront être payées, car il n'est pas juste de bloquer tous les lots pour 2 lots posant des problèmes.

D'autre part, M. FOUSSE (PI CONSEIL) rappelle qu'il avait refait un dossier de consultation des entreprises pour le lot 03 charpente en février 2020, suite au projet de résiliation du marché CARROS CONSTRUCTION. Même si cette consultation a été abandonnée par le Maître d'ouvrage de l'époque, le travail a été fait et remis à la Mairie, le montant est évalué à 3 000 € H.T.

Il est proposé au conseil de valider la proposition d'honoraires ci-dessus pour un montant de 6 250 € H.T pour PI Conseil.

VOTE : unanimité.

8 – CONVENTION D'ASSISTANCE PONCTUELLE DE LA CAPG POUR LE SERVICE URBANISME :

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité Monsieur le Président de la CAPG pour une aide ponctuelle d'un an, pour une mission d'assistance en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, pour pallier l'absence maladie et maternité d'un agent, dans l'attente d'organiser son remplacement. Monsieur le Président accepte cette aide et propose une convention d'assistance à titre gratuit.

VOTE : unanimité.

9 – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE POUR REUNION DES FAMILLES APRES CEREMONIE FUNERAIRE :

Madame le Maire fait part au Conseil de demandes des familles endeuillées qui sollicitent le prêt d'une salle de courte durée, pour une réunion des familles après une cérémonie funéraire.

Elle propose la mise à disposition gratuite de l'annexe Léon Mallet (ou autre site selon disponibilités), afin que les familles Auribelloises qui le souhaitant puissent organiser un moment de recueillement et d'amitié. Il s'agit d'une proposition de bon sens qui fait suite à une demande survenue à plusieurs reprises.

VOTE : unanimité.

10 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AJUSTEMENTS DE FIN D'ANNEE

Madame le Maire propose au Conseil une Décision Modificative N°2 pour des ajustements de fin d'année et qui s'équilibre comme suit :

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fonctionnement : Dépenses 40 100 € Recettes 40 100 €

En effet, aucun chapitre de dépenses ne peut-être en dépassement, et le montant du FPIC (Fonds de péréquation national) n'est jamais connu lors du vote du Budget primitif. C'est donc principalement pour ajuster ce compte de + 2.777 € (total à payer pour 2021 : 20.967 €) que cette décision est présentée. Des recettes nouvelles pour 40.100 € permettent d'ajuster d'autres dépenses. La décision est présentée en détail au conseil.

VOTE : unanimité.

D'autre part, sans incidence budgétaire puisque les crédits sont existants au Budget Primitif 2021 (compte 6574), Madame le Maire propose au Conseil de donner une subvention complémentaire de 3 000 € pour le CDOS du Personnel Communal, afin de leur permettre d'offrir des bons cadeaux aux agents de la Commune pour les fêtes de Noël. Pour 2021, les bons cadeaux devaient être achetés directement par le budget communal, mais en pratique cela est plus complexe et la trésorerie nous conseille de revenir à l'ancienne procédure.

VOTE : unanimité.

11 – EXAMEN DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SICASIL (EAU POTABLE) :

Madame le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2020 du SICASIL sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Le rapport annuel a été transmis à chaque conseiller par mail.

Ce rapport est public et il permet d'informer les usagers du service. Le SICASIL est l'autorité organisatrice du service de l'eau potable pour les Communes d'Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu la Napoule, Mougins, Pégomas, La Roquette sur Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris-Golfe-Juan, soit 204 250 habitants permanents et 320 000 en période estivale.

Le volume d'eau vendu en 2020 est de 27.4 millions de m3.

Le prix moyen pondéré est de 2.91 €/ m3 TTC pour un usager réfèrent 120 m3.

Une présentation détaillée est faite au Conseil accompagnée d'une vidéo-protection.

VOTE : le conseil dit unanimement avoir pris connaissance du rapport 2021.

12 – RENOUELEMENT CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES AVEC MOUANS-SARTOUX, PEGOMAS ET LE CANNET :

Madame le Maire informe que la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques expire avec les communes de Pégomas – Mouans-Sartoux – Le Cannet au 31/08/2021.

Il convient d'en prévoir le renouvellement pour une nouvelle période du 01/09/2021 au 31/08/2025.

Les termes sont inchangés, le montant de la participation est fixé à 683.12 C par élève et par an pour les maternelles et élémentaires. Pour la section internationale, le montant a été fixé à 951.30 €

Cette convention valide un engagement mutuel à participer financièrement aux charges de fonctionnement.

VOTE : unanimité.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENFORCEMENT DE PUISSANCE AU VILLAGE :**

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement du réseau électrique dans le secteur du Vieux Village à la demande d'ENEDIS. La dépense est estimée à 29.815 € HT soit 35.778 € TTC. Il est proposé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental de

L'Electricité et du Gaz, le chargeant également de solliciter la subvention auprès du conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre du FACé. Une fois les aides obtenues auprès du FACé et du SDEG, le reste à charge pour la commune sera de 1.900 € HT.

VOTE : unanimité.

- **CREATION D'UN POSTE DE SECOND DE CUISINE EN EMPLOI AIDE** : afin de procéder au remplacement pour départ volontaire d'un agent, il est proposé au conseil de créer un poste à temps complet en emploi aidé CUI/PEC pour un an renouvelable, pour un salaire net mensuel de 1.300 €.
VOTE : unanimité.
- Mme GARENTE demande la raison du sens unique des Bugadières, elle ne le trouve pas pratique et difficile. M. ROUSSEL dit qu'il a été mis pour des raisons de sécurité compte tenu de l'étroitesse de la voie. Une réflexion est en cours et la municipalité communiquera prochainement ses intentions sur la question de la pérennisation de la décision.
- M. LALANDE souhaiterait connaître le rapport du SMED 2020. M. ROUSSEL l'informe qu'une étude est en cours afin de réduire les coûts de ramassage des ordures ménagères, en reprenant la collecte en régie avec un passage le soir.
- M. ROSSI annonce l'arrivée d'une newsletter mensuelle en 2022 pour tous les auribellois. Il s'agira d'un mail envoyé mensuellement retraçant les informations municipales, les actions des élus mais aussi les infos pratiques, utiles et les événements à venir. Tous les auribellois pourront s'y inscrire grâce à un formulaire en ligne ou auprès de l'accueil de la Mairie grâce à une campagne de communication lancée au mois de janvier.

Michèle PAGANIN
Maire,